

## Fiche de présentation du Réseau Tremplin

### à destination des acteurs de l'accompagnement ESS en Hauts-de-France

<b>Description du dispositif porté</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandeurs d'emplois, personnes en reconversion</li> <li>- Collectifs d'artistes, compagnies</li> <li>- Collectif d'habitants</li> <li>- Porteurs de projets à la création en ESS (toute personne sensible à l'ESS et ayant un projet)</li> <li>- Structures de l'ESS de moins de 3 ans (associations, coopératives, entreprises commerciales de l'ESS, mutuelles, fondation, structures ayant l'agrément ESUS)</li> </ul>
	<b>Apports aux bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement global dans les différentes étapes liées à la création d'activité/de structure.</li> <li>- Une analyse et un diagnostic du projet ESS et une prise de recul.</li> <li>- Une aide à la recherche de partenaires et de financements.</li> <li>- De la mise en réseau, des outils techniques liés à la création d'activité.</li> <li>➔ Selon les structures d'accompagnement : possibilité d'un hébergement juridique pour tester l'activité</li> </ul>
	<b>Etapes du dispositif</b>	<p><b>Globalement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion d'accueil et de sensibilisation,</li> <li>- Etape de diagnostic,</li> <li>- Ecriture du projet,</li> <li>- Recherche de partenariats,</li> <li>- Montage du projet,</li> <li>- Plan stratégique prévisionnel,</li> <li>- Recherche d'un modèle économique et de financements,</li> <li>- Appui à la démarche de création,</li> <li>- Suivi post création.</li> </ul> <p><b>Starter ESS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RDV de 1<sup>er</sup> accueil et de sensibilisation,</li> <li>- En ante-crétion maximum 18 mois avec une durée minimale préférentielle de 20 heures,</li> <li>- En suivi post-crétion maximum jusqu'aux 3 ans de l'entreprise, minimum de 3 rendez-vous par an et durée minimale préférentielle de 20 heures sur la durée de l'accompagnement.</li> <li>➔ Selon les structures d'accompagnement : possibilité de « test d'activités » (exemple : CAE), d'appui financier (ex du FIDESS via France Active)</li> </ul>
	<b>Moyens de sollicitation du dispositif par les bénéficiaires cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les coordonnées des structures membres sur le site du Réseau Tremplin animé par la CRESS Hauts-de-France : <a href="https://tremplin-hdf.org/liste-des-accompagnateurs/">https://tremplin-hdf.org/liste-des-accompagnateurs/</a>.</li> <li>- Sur orientation par des partenaires, acteurs de l'ESS, têtes de réseaux et réseaux ESS.</li> </ul>

<b>Fonctionnement du réseau</b>	<b>Structures membres</b>	<p><b>Un premier cercle composé des structures d'accompagnement à la création en ESS lauréates de l'appel à projets Starter ESS de la région Hauts-de-France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Petit Pas / AFIP / BGE Littoral Opale / BGE Picardie / CABBALR - Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane / Collectif Parasites / Colline Acepp / Efficience / Emergences 62 / Entreprendre Ensemble / Galilée / Initiatives et Cité - Incubateur Evident ! / La Chambre d'eau / La Machinerie / Maillage</li> </ul> <p><b>Un second cercle élargi composé du cercle 1 et de toute autre structure d'accompagnement et/ou de financement intervenant régulièrement auprès de porteurs de projet dans l'ESS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les structures du premier cercle</li> <li>- Baluchon Association / Grands Ensemble-Smart / Initiative Somme - France Active Picardie / Initiatives Paysannes Hauts-de-France / IRIAE HDF / LMA HDF / Nord Actif / Pas-de-Calais Actif</li> </ul>
	<b>Comment le rejoindre ?</b>	<p>Le Réseau Tremplin est accessible à tout organisme d'accompagnement des projets ESS en Région Hauts-de-France qui en fera la demande, sous réserve du respect de ses règles de fonctionnement, de partage de ses valeurs, et d'implication dans la vie de la plateforme.</p> <p><u>Les étapes pour rejoindre le Réseau Tremplin sont les suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Réseau Tremplin étant un collectif animé par la CRESS Hauts-de-France, toute structure souhaitant rejoindre le réseau doit en faire la demande par mail « argumenté » auprès de la CRESS Hauts-de-France, en l'envoyant à la chargée de mission en charge du Réseau Tremplin au sein de la CRESS Hauts-de-France : <a href="mailto:agathe.mouchel@cresshdf.org">agathe.mouchel@cresshdf.org</a></li> <li>2. Une fois la demande reçue, la CRESS Hauts-de-France s'assurera dans un premier temps de l'éligibilité de la structure demandeuse à rejoindre le Réseau Tremplin, en se basant sur les critères mentionnés dans la Charte du Réseau Tremplin</li> <li>3. Si la structure demandeuse remplit les différents critères, la CRESS informera par mail les autres membres du Réseau Tremplin de la demande de la structure de rejoindre le Réseau Tremplin</li> <li>4. Les membres du Réseau Tremplin auront alors une semaine (jours ouvrés) pour présenter leur opposition à l'entrée de la structure dans le Réseau Tremplin, en motivant leur refus :       <ol style="list-style-type: none"> <li>a. En cas d'opposition par un ou plusieurs membres du Réseau Tremplin, un vote sera alors réalisé</li> <li>b. En cas de non opposition, la structure demandeuse signera la charte, recevra le règlement intérieur et intégrera officiellement le Réseau Tremplin</li> </ol> </li> </ol> <p><u>La sortie du réseau Tremplin est également possible si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structure ne partage plus la vision et l'ambition portées par le réseau,</li> <li>• les engagements présents dans la charte ne sont pas respectés,</li> <li>• la structure ne s'implique pas dans l'organisation et le bon fonctionnement du réseau,</li> </ul> <p>Pour éviter cette décision, le collectif se propose de travailler avec la structure en groupe restreint pour travailler sur sa problématique.</p> <p>➔ Pour les lauréats de l'appel à projets STARTER ESS de la Région Hauts-de-France, ils intègrent le réseau de droit, mais doivent tout de même signer la charte et lire le règlement intérieur</p>

	<b>Organisation des échanges entre membres</b>	<p>Animation du Réseau Tremplin par la CRESS Hauts-de-France, qui facilite les échanges au sein du réseau et avec les partenaires.</p> <p>Rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 séminaires par an, communs à l'ensemble des membres (matinée : cercle 2, après-midi : uniquement cercle 1),</li> <li>- 5 visios par an (environ) pour les STARTER ESS.</li> </ul> <p>Outils de com' ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un alias (une adresse mail commune) par cercle,</li> <li>- Un site internet dédié au Réseau Tremplin : <a href="http://www.tremplin-hdf.org">www.tremplin-hdf.org</a> : reprenant des fiches par membres, les actus des membres, etc,</li> <li>- Participation en commun à des salons autour de la création.</li> </ul> <p>Travaux communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges d'infos entre accompagnateurs thématique et généraliste autour de certains accompagnements, avec interventions croisées lors d'ateliers par exemple,</li> <li>- Partage d'outils pouvant appuyer le travail d'accompagnement (ex : outils « social business model » de La Machinerie),</li> <li>- Réflexion partagée sur les outils d'évaluation en lien avec marqueurs d'innovation sociale de l'Institut Godin et les objectifs de développement durable de l'ONU.</li> </ul>
	<b>Moyen et types de sollicitation du réseau par d'autres acteurs de l'accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En contact la CRESS Hauts-de-France qui anime le Réseau Tremplin.</li> <li>- Directement en contactant la structure voulue via les coordonnées des structures membres sur le site du Réseau Tremplin animé par la CRESS Hauts-de-France : <a href="https://tremplin-hdf.org/liste-des-accompagnateurs/">https://tremplin-hdf.org/liste-des-accompagnateurs/</a>.</li> <li>- Intervention possible sur des événements par exemple.</li> </ul>
<b>Autres remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gratuité de l'accompagnement pour le porteur de projet (investissement et implication en temps demandés).</li> <li>- Il y a des structures généralistes ou thématiques qui peuvent mener l'accompagnement.</li> </ul>	

